

Conseil Communautaire du 5 mars 2026



BUDGETS 2026

Un budget 2026 au service de l'équilibre territorial, du soutien à la filière conchylicole et de la préservation de l'avenir

Le budget 2026 qui est proposé au vote est conforme aux orientations budgétaires présentées à l'occasion du DOB qui s'est tenu lors du dernier Conseil communautaire du 5 février 2026, en y intégrant les mesures de soutien à la filière conchylicole qui ont été adoptées à ce Conseil.

Ces mesures sont en effet un axe fort de ce budget : le total de dépenses supplémentaires 2026 pour soutenir la filière conchylicole, tous budgets confondus, est de 2.1M€ en fonctionnement et 5.3M€ en investissement. Au global, ce sont **13,1 M€ d'investissements qui sont fléchés en 2026 pour réduire les flux microbiologiques dans la lagune de Thau.**

Par ailleurs, le budget 2026 sera au service de la poursuite des projets lancés et menés dans le cadre de l'exercice des compétences de SAM dans un **souci d'équilibre territorial** :

Mobilité

- Finalisation du pôle d'échange multimodal de Sète et de la phase 1 du projet de transport en commun en site propre (TCSP) entre Sète et Balaruc
- Poursuite du déploiement du schéma cyclable sur l'agglomération (avec notamment les projets Mas de Klé, Montbazin/Gigean, Villeveyrac/Loupian) et du programme d'aide à l'achat de vélos
- 1.65M€ pour l'acquisition de bus électriques

Logement

- 4,6M€ de subventions Habitat : 2M€ pour le parc privé (avec une programmation prévisionnelle de 332 logements engagés dans des opérations de réhabilitation) et 2.6M€ pour le parc public

Aménagement des voiries et de l'espace

- Un nouveau programme d'entretien des voiries conchylicoles va être lancé en 2026 (830K€)
- Finalisation de la voie Nord à Sète (700K€)
- 3.2M€ d'acquisitions foncières dont 1.7M€ pour l'opération jardin des cheminots SNCF
- 500K€ pour le Projet Partenarial d'Aménagement

Développement économique, aménagement, enseignement supérieur

- 1.8M€ pour la requalification et l'aménagement des ZAE et la construction de l'hôtel d'entreprises
- Poursuite de la reconquête des friches industrielles avec notamment le secteur Lafarge / Montgolfier, le site Exxon Mobil
- Renforcement de l'offre de formations du Pôle Universitaire Michèle Weil

Environnement

- 0.7 M€ pour les travaux sur les espaces naturels (notamment les accès plage à Marseillan)
- 3M€ pour la GEMAPI
- Modernisation des infrastructures eau potable, eaux pluviales et assainissement avec notamment 2.7M€ pour les investissements eaux pluviales et 19M€ d'investissements en assainissement
- Poursuite des actions d'éducation à l'environnement

Déchets

- Mise en œuvre des aménagements nécessaires pour le tri des biodéchets pour les zones non desservies par le compostage individuel (420 k€)
- Poursuite du déploiement du compostage individuel et des aires de compostage partagé
- Poursuite des travaux sur les déchetteries et lancement d'études pour la construction d'une nouvelle déchetterie sur la partie nord du territoire
- Modernisation de l'incinération et mise en œuvre de la coopération avec Montpellier Métropole

Culture

- Lancement du marché pour la construction du centre culturel de Mèze avec une livraison prévue en 2029
- Ballades Artistiques Méditerranée : poursuite du programme avec des œuvres d'art livrées à Vic la Gardiole, Gigean, Frontignan, Villeveyrac, Sète

Sport

- Lancement du marché pour la construction du centre aquatique de Frontignan (avec 6 lignes) avec une livraison prévue en 2029
- Poursuite du soutien aux clubs de haut niveau pour un total de 1.4M€, ainsi qu'aux sportifs de haut niveau

Soutien aux communes

- 2.8M€ de subventions aux communes pour leurs projets d'investissements

Ce budget traduit un objectif fort de **préservation de l'avenir tant sur le plan environnemental (à ce sujet le budget inclut une analyse de l'impact sur le climat des dépenses d'investissement) que sur le plan économique mais aussi sur le plan budgétaire.**

Les indicateurs du budget principal, tels qu'ils ressortent du budget primitif, montrent en effet une situation financière saine qui permet de conserver des marges de manœuvre pour le futur :

- Une épargne nette à 9.8M€
- Un taux d'épargne brute à 18.4% bien au-dessus du seuil plancher
- Une capacité de désendettement à 6.3 années (bien en-dessous du seuil d'alerte)

A noter que la modification des indicateurs par rapport à ceux indiqués dans le rapport d'orientations budgétaires est liée à la prise en compte d'une part des mesures de soutien à la filière conchylicole et d'autre part de la loi de finances 2026 définitive.

Au final, le budget 2026 de SAM, tous budgets confondus, s'élève à 242M€ avec 68M€ d'investissements. Une grande partie de ces dépenses vient irriguer l'économie locale à travers les achats effectués par SAM auprès de fournisseurs du territoire, tant en fonctionnement qu'en investissement.

LE BUDGET PRINCIPAL

I. Les principaux chiffres du budget principal 2026

Le budget 2026 a été élaboré en intégrant les résultats provisoires de clôture du précédent exercice afin de présenter un budget consolidé dès la phase d'élaboration du budget primitif.

Résultat 2025

INVESTISSEMENT

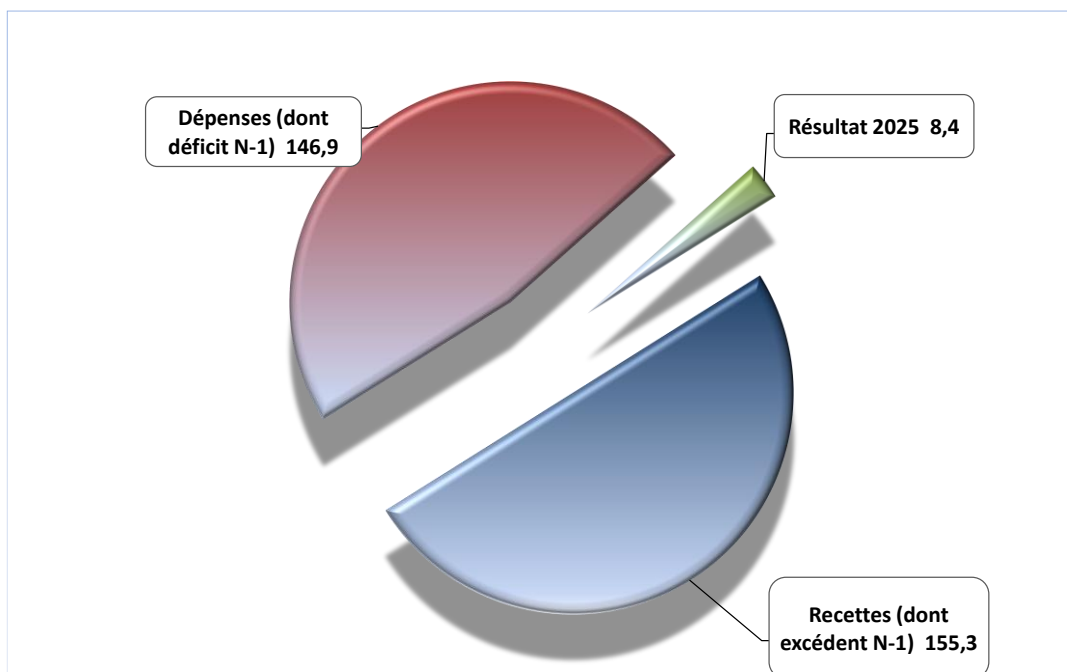
EXECUTION DU BUDGET 2025	DEPENSES	RECETTES
PREVISIONS BUDGETAIRES TOTALES	81 017 480,43	81 017 480,43
REALISATIONS		
OPERATIONS REELLES	45 725 277,90	40 229 221,98
OPERATIONS D'ORDRE	6 672 734,12	8 712 472,47
TOTAL	52 398 012,02	48 941 694,45
SOLDE D'EXECUTION BRUT	-3 456 317,57	
RESULTAT REPORTE 2024	-15 272 120,36	
RESULTAT DE CLOTURE 2025	-18 728 437,93	
RESTES A REALISER	0,00	0,00
BESOIN DE FINANCEMENT	18 728 437,93	

FONCTIONNEMENT

EXECUTION DU BUDGET 2025	DEPENSES	RECETTES
PREVISIONS BUDGETAIRES TOTALES	107 003 259,07	107 003 259,07
REALISATIONS		
OPERATIONS REELLES	70 944 029,34	93 170 160,89
OPERATIONS D'ORDRE	8 308 320,41	6 268 582,06
TOTAL	79 252 349,75	99 438 742,95
SOLDE D'EXECUTION BRUT	20 186 393,20	
RESULTAT REPORTE 2024	6 960 330,07	
RESULTAT DE CLOTURE 2025	27 146 723,27	
RESULTAT DE CLOTURE CUMULE		
SECTION D'INVESTISSEMENT	-18 728 437,93	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	27 146 723,27	
RESULTAT DE CLOTURE CUMULE	8 418 285,34	

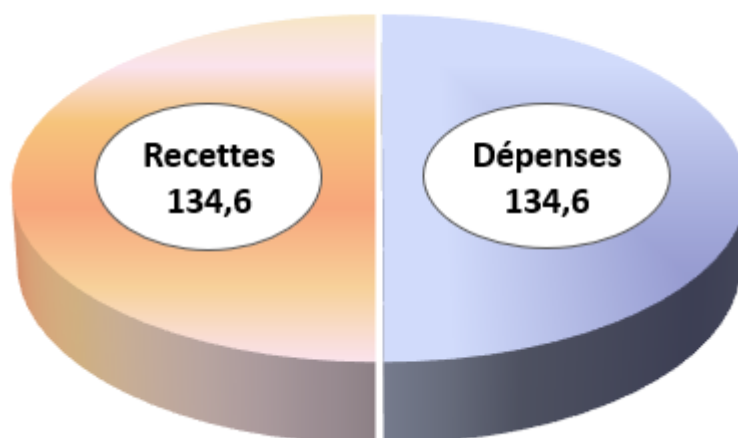
Résultat 2025 (tous flux financiers, en M€)

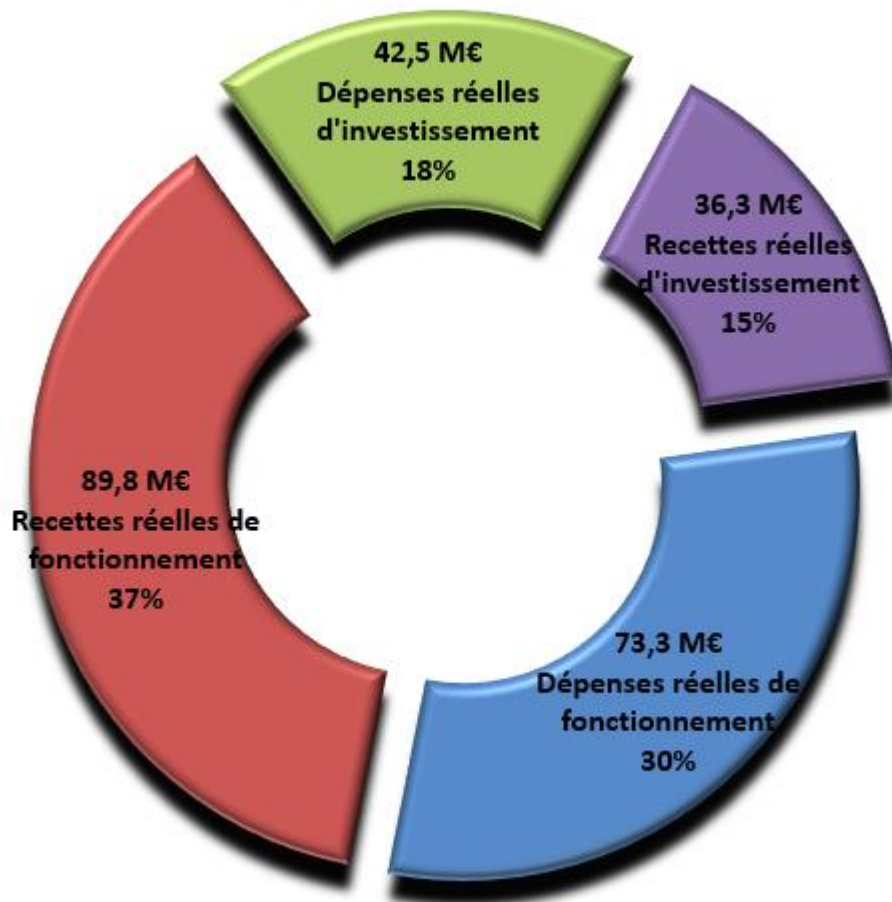
Le résultat consolidé fin 2025 est évalué à un solde positif de 8.4 M€ (contre 7M€ en 2024). Ce résultat fait l'objet d'une intégration au budget primitif 2026 et contribue ainsi au financement des dépenses d'équipement.



Les grandes masses budgétaires 2026 (flux réels, en M€)

Les masses financières atteignent en valeur réel 134,6 M€ en 2026, en évolution de -6,6 M€ par rapport au Budget Primitif 2025 (141,2 M€).





SYNTHESE BUDGETAIRE (mouvements réels)

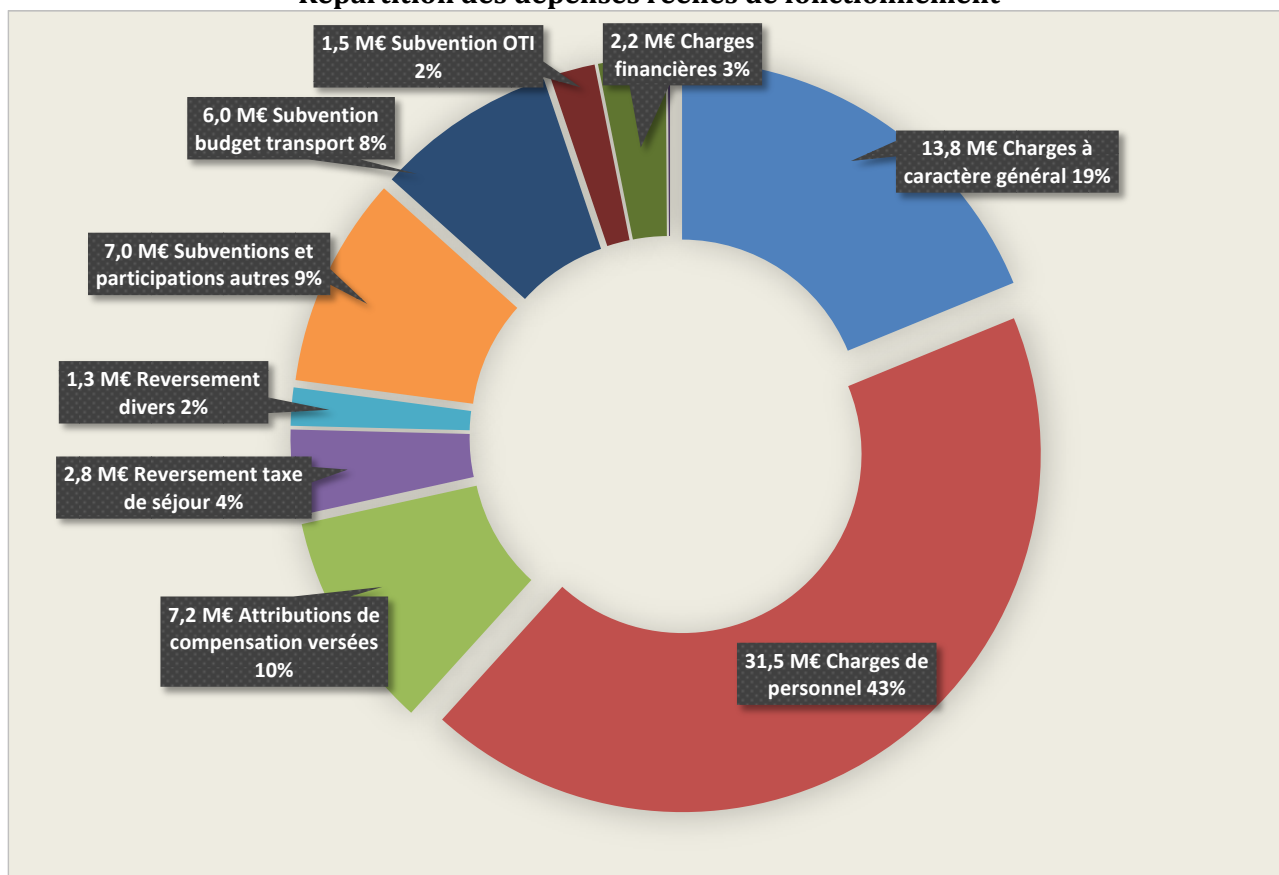
SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2025	BP 2026	EVOLUTION
011 - Charges à caractère général	14 237 088	13 789 679	-3,1%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	30 408 314	31 450 000	3,4%
014 - Atténuations de produits	12 705 614	11 296 614	-11,1%
65 - Autres charges de gestion courante	12 911 345	14 482 952	12,2%
66 - Charges financières	2 320 000	2 225 000	-4,1%
67 - Charges exceptionnelles	40 000	40 000	0,0%
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations	30 000	30 000	0,0%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	72 652 361	73 314 245	0,9%
013 - Atténuations de charges	350 221	15 000	-95,7%
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de ser	3 748 156	3 258 983	-13,1%
73 - Produits issus de la fiscalité	30 649 782	29 830 442	-2,7%
731 - FISCALITE LOCALES	43 491 177	42 749 073	-1,7%
74 - Subventions d'exploitation	13 867 831	13 426 797	-3,2%
75 - Autres produits de gestion courante	441 762	506 205	14,6%
76 - Produits financiers	0	0	
77 - Produits exceptionnels	15 000	20 000	33,3%
Total des recettes réelles de fonctionnement	92 563 929	89 806 500	-3,0%
SECTION D'INVESTISSEMENT			
20 - Immobilisations incorporelles	3 888 986	5 806 247	49,3%
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	10 390 300	10 786 600	3,8%
21 - Immobilisations corporelles	7 864 666	10 874 973	38,3%
23 - Immobilisations en cours	22 887 358	8 278 521	-63,8%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	120 000	120 000	0,0%
13 - Subventions d'investissement	50 000	0	-100,0%
16 - Emprunts et dettes assimilées	5 801 500	6 655 000	14,7%
26 - Participations et créances rattachées à des parti	80 000	0	-100,0%
27 - Autres immobilisations financières	2 250 000	0	-100,0%
Total des dépenses réelles d'investissement	53 332 810	42 521 341	-20,3%
13 - Subventions d'investissement	7 152 895	4 318 077	-39,6%
16 - Emprunts et dettes assimilées	15 908 017	10 153 724	-36,2%
024 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0	1 309 000	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	18 673 620	1 830 000	-90,2%
Total des recettes réelles d'investissement	41 733 032	36 339 239	-12,9%

Section de fonctionnement

A. Dépenses de Fonctionnement : 104,6 M€

- Dépenses réelles de fonctionnement : 73,3 M€

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



En 2026, les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 73,3 M€ contre 72,6M€ au Budget primitif 2025. N.B. sur 2025 il convient de neutraliser la dépense d'indemnité de frais d'éviction de 0,9 M€ pour comparer à 2026 : en neutralisant cette dépense le BP 2026 augmente de 1,6 M€ par rapport au BP 2025 soit +2%.

Les charges de personnel constituent le premier poste de dépenses de fonctionnement (43 %) suivi des charges à caractère général (19 %) des participations et subventions ainsi que des attributions de compensation.

L'évolution des dépenses de fonctionnement en 2026 s'explique par plusieurs variables :

- Charges à caractère général : 13,8M€

En neutralisant la dépense exceptionnelle 2025 d'indemnité de frais d'éviction de 0,9 M€, le montant du BP 2026 est en hausse de 0,5M€ par rapport au BP 2025 soit +3%.

Parmi ces charges on retrouve notamment :

- Des contrats de prestations de service (1,8M€)
- Des frais de maintenance (1,2M€)
- Des dépenses énergétiques / chauffage / eau assainissement (2,1M€)
- Des frais de nettoyage (1M€)
- Des dépenses d'assurances (0,6M€)
- Des études et recherches (0,3M€)

A noter que par rapport au ROB 2026, il a été rajouté 550K€ de dépenses dans le cadre du plan de soutien à la conchyliculture avec une hausse des dépenses de nettoyage et entretien des réseaux d'eaux pluviales et la participation à une campagne de communication.

- **Charges de personnel : 31.4M€**

Cela représente une hausse de +1M€ par rapport au budget primitif 2025 soit +3%.

A noter que + 370 k€ correspondent à l'impact des mesures gouvernementales exogènes à la collectivité : augmentation de la part patronale de la cotisation retraite CNRACL (+3% soit 37.65%) et d'un point du taux URSSAF

Les recrutements nouveaux seront quant à eux limités et centrés essentiellement sur les fonctions supports.

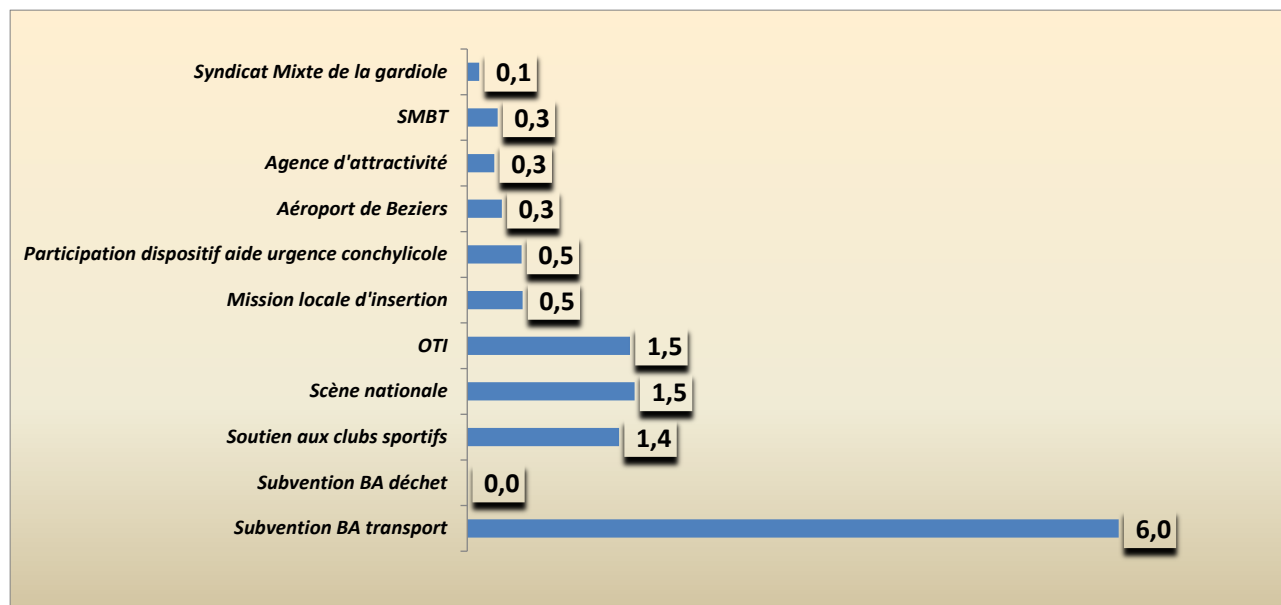
A noter que 7M€ sont refacturés en 2026 par SAM aux communes concernées pour les services mutualisés. Si l'on retranche ce montant du montant de la masse salariale inscrit au budget, on aboutit à un niveau de 24.4 M€ correspondant à la masse salariale effective de SAM.

- **Subventions et participations : 14,5M€**

Les éléments marquants de 2026 sont :

- Subvention à l'Office du tourisme intercommunal : 1.5M€ contre 1.2M€ en 2025 (cette hausse est liée à la compensation de la perte engendrée par le départ de Marseillan de l'OTI). Pour rappel la subvention à l'OTI a été de 1,5M€ en 2022, 750K€ en 2023, 550K€ en 2024.
- Hausse de la contribution au SMBT : 805K€ au total tous budgets confondus contre 780K€ en 2025 (380K€ au budget principal, 315K€ au budget annexe assainissement, 110K€ au budget annexe eau potable)
- Subvention à l'agence d'attractivité Blue : 230K€ contre 260K€ en 2025
- Stabilité des subventions aux autres organismes
- Participation à un dispositif tripartite (SAM-Région-Département) d'aides d'urgence à la filière conchylicole de la région Occitanie : 0.5M€
- Aucune subvention d'équilibre au budget annexe déchets,
- 6M€ de subvention au budget annexe transport

Les principales subventions et participations versées au budget principal

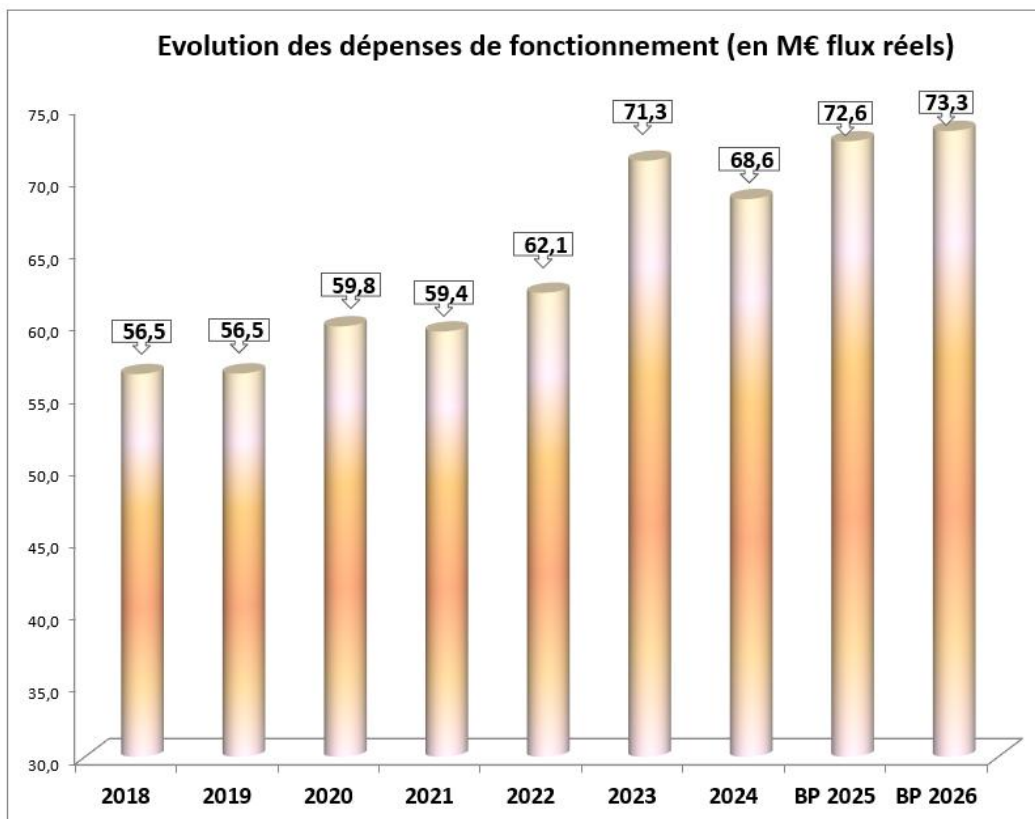


- **Les attributions de compensation versées aux communes : 7.2M€**

Ce montant est stable par rapport à 2025.

- **Charges d'intérêt de la dette : 2.2M€**

En 2026, le recours à l'emprunt est estimé à 10.1 M€ (16 M€ au budget primitif 2025) . Associé à une forte hausse des taux d'intérêts depuis 2023, les charges d'intérêts résultant du recours à ce levier financier ont pour effet d'impacter fortement à la hausse ce poste de dépense.



- Dépenses d'ordre de fonctionnement : 31,2 M€

Les dépenses d'ordre de la section sont de deux natures :

N'entraînant aucun flux négatif de trésorerie, les dotations aux amortissements (chap. 042 pour 8,2 M€) et le virement à la section d'investissement (chap. 023 pour 23 M€) traduisent l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement au bénéfice du financement des dépenses d'investissement.

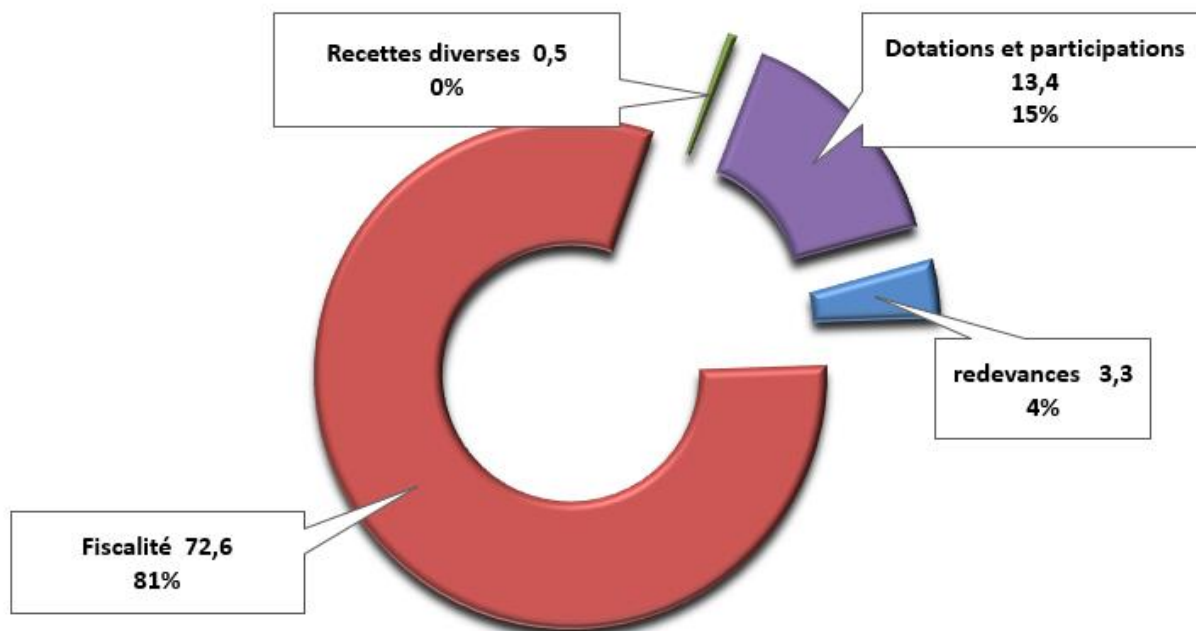
Apparaissant pour un montant équivalent en recettes au niveau de la section d'investissement (chap. 040), les dotations aux amortissements représentent un autofinancement obligatoire afin de financer une partie du renouvellement des biens.

Apparaissant pour un montant équivalent en recettes au niveau de la section d'investissement (chap. 021), le virement à la section d'investissement correspond pour sa part à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement minoré des dotations aux amortissements et qui sera utilisé pour financer une partie des dépenses d'investissement.

B. Recettes de Fonctionnement : 104,6 M€

- Recettes réelles de fonctionnement (hors résultat 2025) : 89,8 M€

Les recettes perçues au titre de la fiscalité directe ou transférée, constitueront la part essentielle des ressources de l'agglomération, soit 80 %. Les dotations qui sont constituées principalement de la DGF et des compensations fiscales versées par l'Etat représentent le second poste de recettes, suivi des redevances tarifaires perçues auprès des usagers des services payants (piscines, médiathèques).



La fiscalité :

Les recettes fiscales estimées pour le budget 2026 sont basées sur une stabilité des taux et une revalorisation forfaitaire des bases fiscales (décidée par l'Etat en fonction de l'inflation) de 0,84 %.

En 2026, le produit fiscal stricto sensu à percevoir par Sète agglomération méditerranéenne est ainsi estimé, sur la base de ces orientations à 69,8 M€ (en stabilité par rapport à 2025).

Ce produit fiscal se répartit de la manière suivante :

Bases nettes	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Taxe d'habitation	200 362 412	42 879 634	44 625 680	51 479 494	49 859 000	45 720 230	46 085 992
Foncier bâti	160 972 510	158 082 163	165 513 606	179 007 235	186 484 000	192 132 707	195 338 761
Foncier non bâti	1 794 210	1 617 895	1 638 943	1 684 929	1 746 000	1 603 072	1 615 897
Cotisation foncière des entreprises	34 616 943	29 550 043	31 752 663	35 224 444	36 858 000	38 623 035	39 328 052
Taux							
Taxe d'habitation	11,57%	11,57%	11,57%	20,18%	20,18%	20,18%	20,18%
Foncier bâti	2,11%	2,11%	2,33%	4,10%	4,10%	4,10%	4,10%
Foncier non bâti	5,11%	5,11%	5,11%	5,11%	5,11%	5,11%	5,11%
Cotisation foncière des entreprises	39,89%	39,89%	39,89%	39,89%	39,89%	39,89%	39,89%
Produits							
Produit taxe d'habitation	23 181 931	4 961 174	5 163 191	10 388 562	10 061 546	9 226 342	9 300 153
+ Produit foncier bâti	3 396 520	3 335 534	3 856 467	7 339 297	7 645 844	7 877 441	8 008 889
+ Produit foncier non bâti	91 684	82 674	83 750	86 100	89 221	81 917	82 572
+ Produit cotisation foncière des entreprises	13 808 699	11 787 512	12 666 137	14 051 031	14 702 656	15 406 729	15 687 960
+ Ajustement produit fiscal	- 14 188	- 17 225	- 21 239	- 10 662	- 7 776	- 4 461	0
+ Produit CVAE	4 971 770	4 983 901	4 884 503				
+ Produit IFER	598 584	620 975	693 071	747 362	791 916	833 808	844 648
+ Produit TA FNB	441 121	350 974	344 639	336 256	347 165	341 068	345 502
+ Produit TASCUM	1 217 795	1 304 829	1 193 279	1 423 837	1 687 020	1 667 669	1 689 349
+ Rôles supplémentaires	568 734	574 649	1 174 066	555 683	525 000	1 411 000	560 000
= Produit contributions directes	48 262 650	27 984 997	30 037 864	34 917 465	35 842 592	36 841 513	36 519 073
+ Taxe Gemapi	3 502 375	3 410 997	3 470 873	3 409 676	3 410 000	3 042 050	3 410 000
+ Solde de la fiscalité locale	0	- 700	0	0	320 936	0	0
= Produit de la fiscalité locale	51 765 025	31 395 994	33 508 737	38 327 141	39 573 528	39 883 563	39 929 073
+ FPIC net	1 484 199	1 570 952	1 567 414	1 621 332	1 659 476	1 367 372	1 367 372
+ Fraction de TVA au titre de la réforme TH		20 426 276	22 407 948	23 019 683	23 012 927	23 136 521	23 013 000
+ Fraction de TVA compensation CVAE				5 456 196	5 450 070	5 483 852	5 450 070
= Produit fiscal large	53 249 224	53 393 222	57 484 099	68 424 352	69 696 001	69 871 308	69 759 515

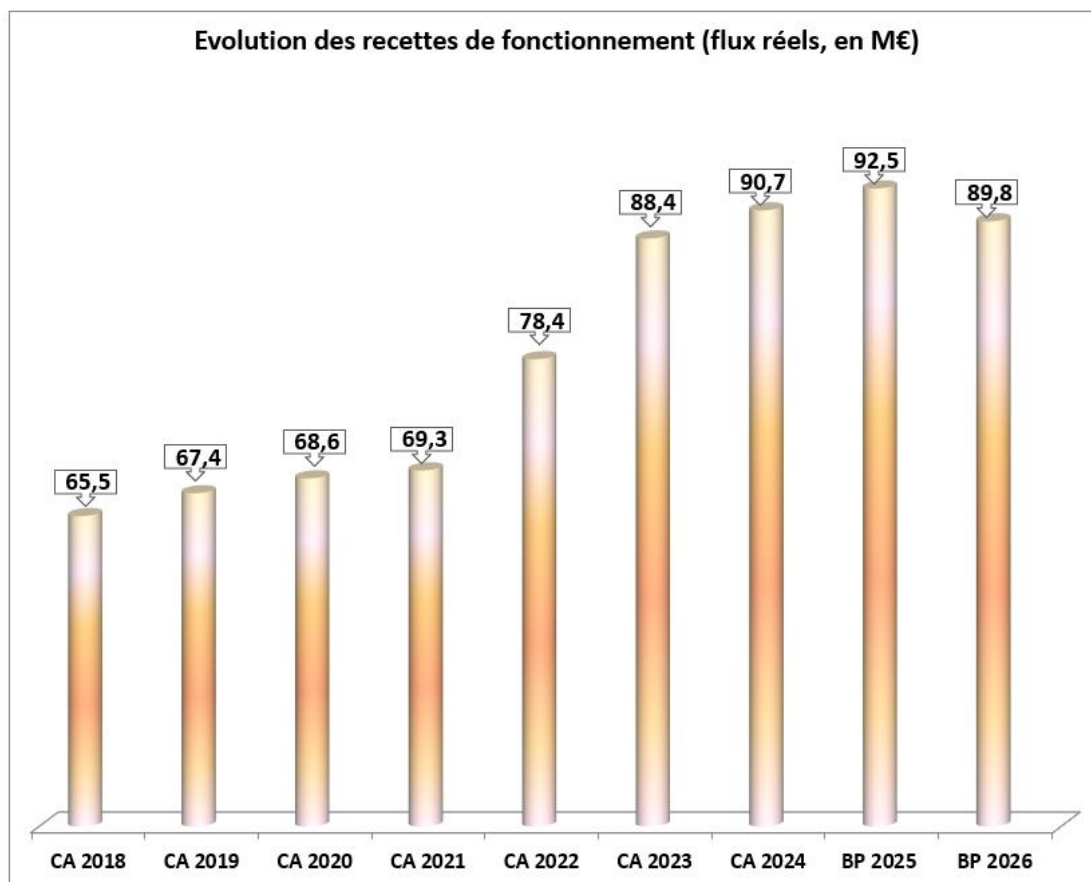
Les principales dotations :

Evolution des principales dotations versées par l'Etat

Groupements	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Dotation de base	795 482	801 195	791 950	832 012	1 001 554	1 023 811	1 083 578
+ Dotation de péréquation	1 994 075	2 024 913	1 910 516	2 035 734	2 430 681	2 487 404	2 644 320
= Dotation d'intercommunalité spontanée	2 789 557	2 826 108	2 702 466	2 867 746	3 432 235	3 511 215	3 727 898
- Ecrêtement	0	0	0	0	0	0	0
+ Garantie	0	0	147 035	13 703	0	0	15 080
= Dotation d'intercommunalité avant CRFP	2 789 557	2 826 108	2 849 501	2 881 449	3 432 235	3 511 215	3 742 978
- Contribution RFP	0	0	0	0	0	0	0
= Dotation d'intercommunalité calculée	2 789 557	2 826 108	2 849 501	2 881 449	3 432 235	3 511 215	3 742 978
+ Ajustement annuel	⊕ 0	0	-1	1	1	231 763	0
= Dotation d'intercommunalité	⊖ 2 789 557	2 826 108	2 849 500	2 881 450	3 432 236	3 742 978	3 742 978
Variation	⊖ 13 043	36 551	23 392	31 950	550 786	310 742	0
Evolution nominale	⊖ 0,5%	1,3%	0,8%	1,1%	19,1%	9,1%	0,0%
Evolution réelle	⊖ 0,3%	-0,3%	-4,2%	-3,5%	17,0%	8,0%	-1,3%
+ Dotation de compensation	5 262 482	5 158 841	5 045 679	5 016 385	4 933 371	4 754 228	4 528 702
= Dotation globale de fonctionnement	8 052 039	7 984 949	7 895 179	7 897 835	8 365 607	8 497 206	8 271 680

En 2026, la Dotation Globale de Fonctionnement est estimée à 8.3M€, en baisse de 225K€. Elargie aux dotations de compensations, les principales dotations perçues par l'EPCI sont estimées à 13,4 M€. Les dotations de compensations qui ont pour objet de « compenser » la perte de produit fiscal décidée par le Parlement, diminuent de 581 k€.

Concernant le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), notre territoire (SAM et ses communes membres) est un bénéficiaire net de ce fonds. SAM a perçu, à ce titre, en 2024 1 659 K€ et 1 367 k€ en 2025 : la baisse en 2025 étant liée à l'adoption par le conseil communautaire du 25 septembre 2025, d'un mode de répartition dérogatoire plus favorable aux communes. Pour 2026, il a été retenu un montant identique à 2025.



En 2026, les recettes de fonctionnement sont estimées à -2.7 M€ par rapport au budget primitif 2025 soit :

- 1 M€ sur les dotations perçues (principalement 700 k€ au titre de la compensation sur l'abattement des bases industrielles et 200 k€ : sur la compensation part salaires)
- 0.9 M€ lié aux frais d'éviction (équilibre en dépenses et recettes en 2025)
- 0.8 M€ d'ajustement sur la TF suite à l'intégration des bases revues fin 2025.
- Part du résultat de fonctionnement reporté intégré à la section de fonctionnement: 8,4 M€

Cette inscription correspond à l'affectation du résultat excédentaire 2025 au sein de la section de fonctionnement, soit 8,4 M€. Cet excédent contribuera au financement des dépenses d'investissement 2026.

- Recettes d'ordre de fonctionnement : 6,3 M€

Les recettes d'ordre de la section retracent les écritures d'amortissement des subventions d'équipement, lesquelles sont estimées à 1,3 M€.

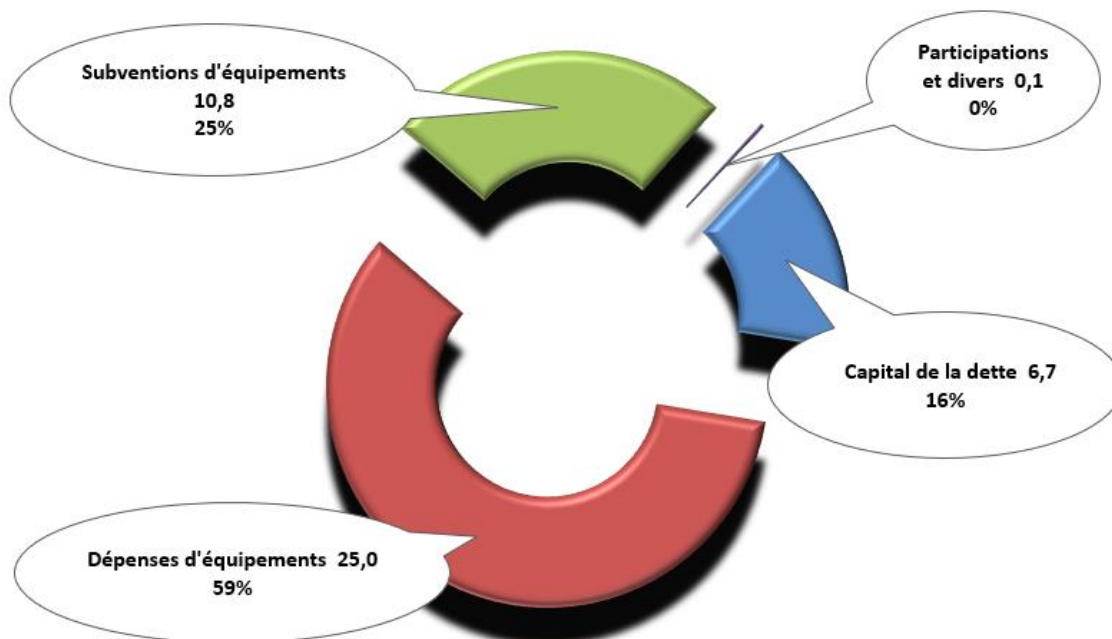
En outre, 4,95 M€ sont inscrits au titre de la neutralisation des amortissements des subventions d'équipement.

II. Section d'investissement

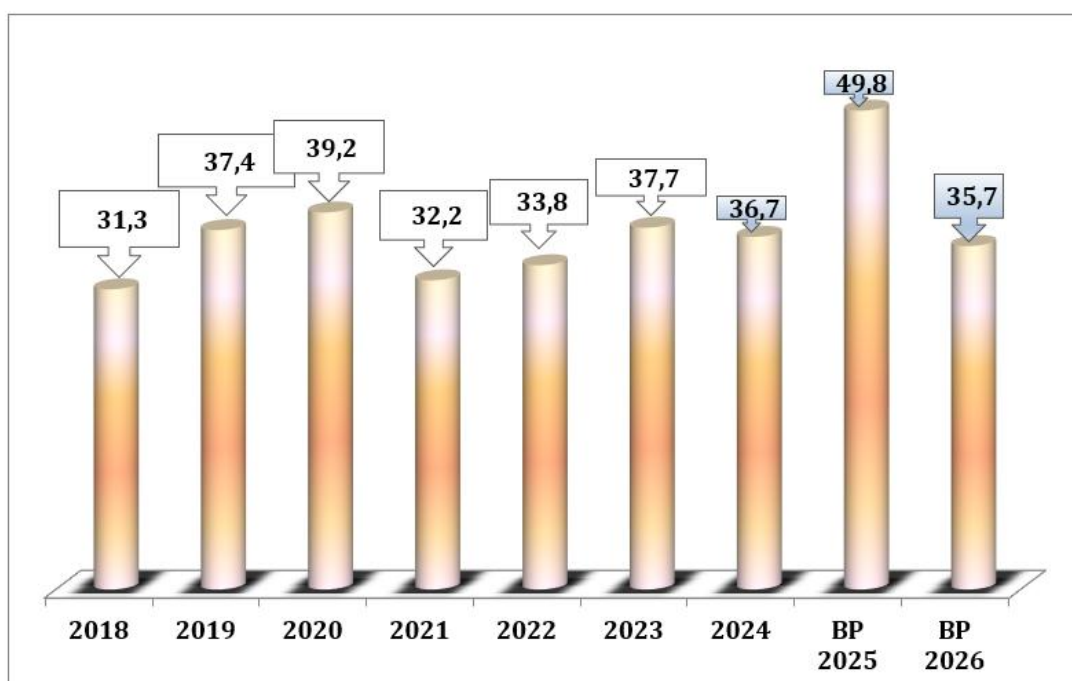
A. Les dépenses d'investissement : 68,5 M€

- Les dépenses réelles d'investissement : 42,5 M€ (hors résultat reporté)

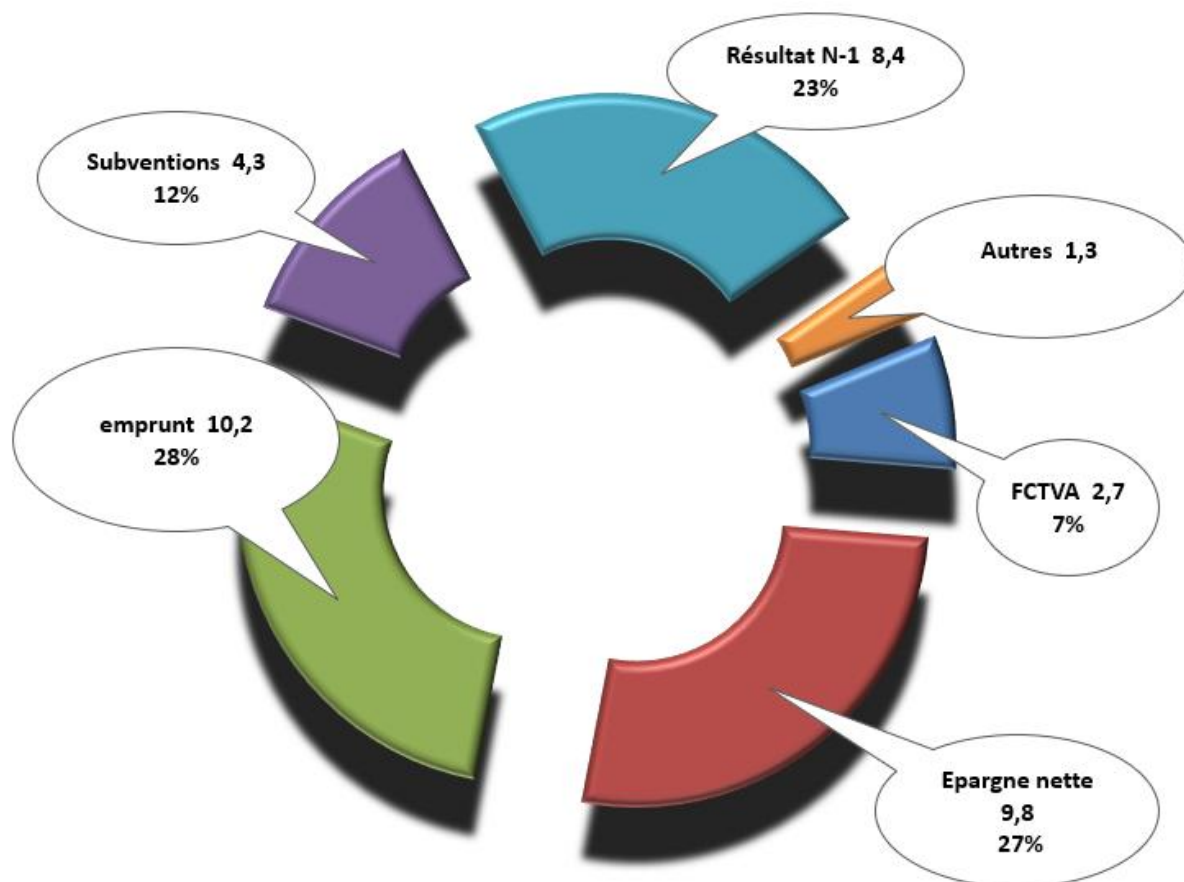
Répartition 2026 des dépenses réelles d'investissement (en M€)



En 2026, les dépenses d'équipement prévues à la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) pour le seul budget principal s'élèvent à 35.7 M€ (271 €/habitant). Le remboursement du capital de la dette est évalué pour sa part à 6,6 M€, en croissance constante sur les quatre derniers exercices, traduction du fort recours au levier de l'endettement pour financer la politique d'investissement de l'EPCI.



Le financement de l'investissement (en M€)



En 2026, les principales recettes seront constituées par le recours à l'emprunt (28%), l'autofinancement net (27%), le résultat 2025 reporté, (23%), les subventions (12%) et le FCTVA (7%), ainsi que les cessions (1.3 M€).

Déficit d'investissement reporté : 18,7 M€

Cette inscription correspond au déficit 2025 de la section d'investissement qui est reporté en 2026. Précisons que ce déficit est financé par une partie des excédents 2025 de la section de fonctionnement (inscription au compte 1068 en recettes de la section d'investissement)

Dépenses d'ordre d'investissement : 7,3 M€

Les dépenses d'ordre de la section d'investissement retracent deux types de flux financiers :

- Les dotations à l'amortissement des subventions : 1 M€
- La neutralisation des dotations aux amortissement pour 6,3 M€.

B. Les recettes d'investissement : 68,5 M€

- Recettes réelles d'investissement : 36,3 M€

Le recours à l'emprunt est évalué à 10,1M€ en 2026 (en 2025 il a atteint 16 M€). En effet, au regard du volume d'investissement prévu en 2025, les ressources propres¹ ne sauraient couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

¹ Les ressources propres ont deux origines : interne (autofinancement, cession d'actifs) et externe (dotations de type FCTVA, les subventions non transférables, c'est-à-dire les subventions qui s'incrémentent au bilan car finançant un bien non encore amorti, remboursements d'avances etc.).

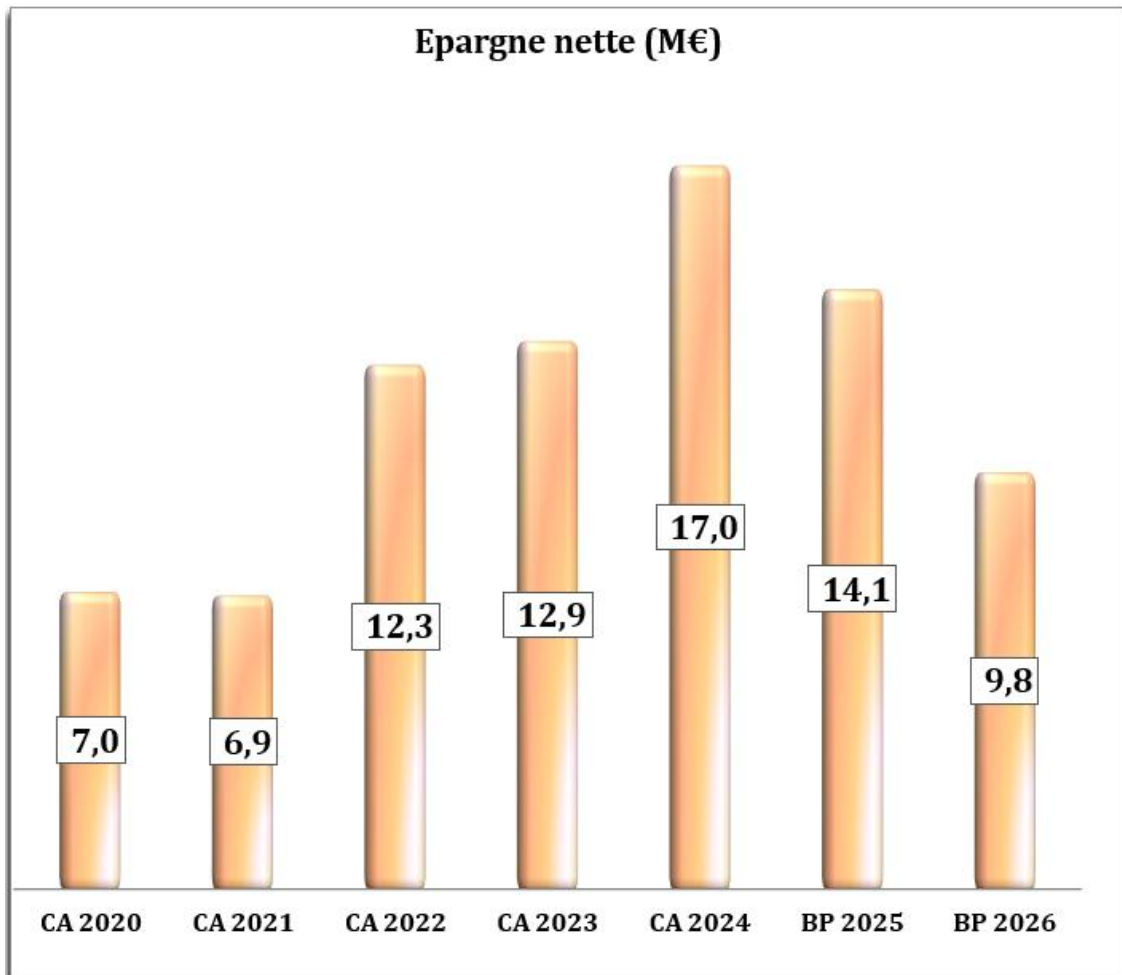
- *Recettes d'ordre d'investissement : 32,2 M€*

Les recettes d'ordre de la section sont composées des dotations aux amortissements (chap. 040 pour 8,2 M€), par le virement à la section d'investissement (chap. 021 pour 23 M€) traduisant ainsi l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement au bénéfice du financement des dépenses d'investissement. Enfin, sont retracées au chapitre 041 les écritures patrimoniales pour 1 M€.

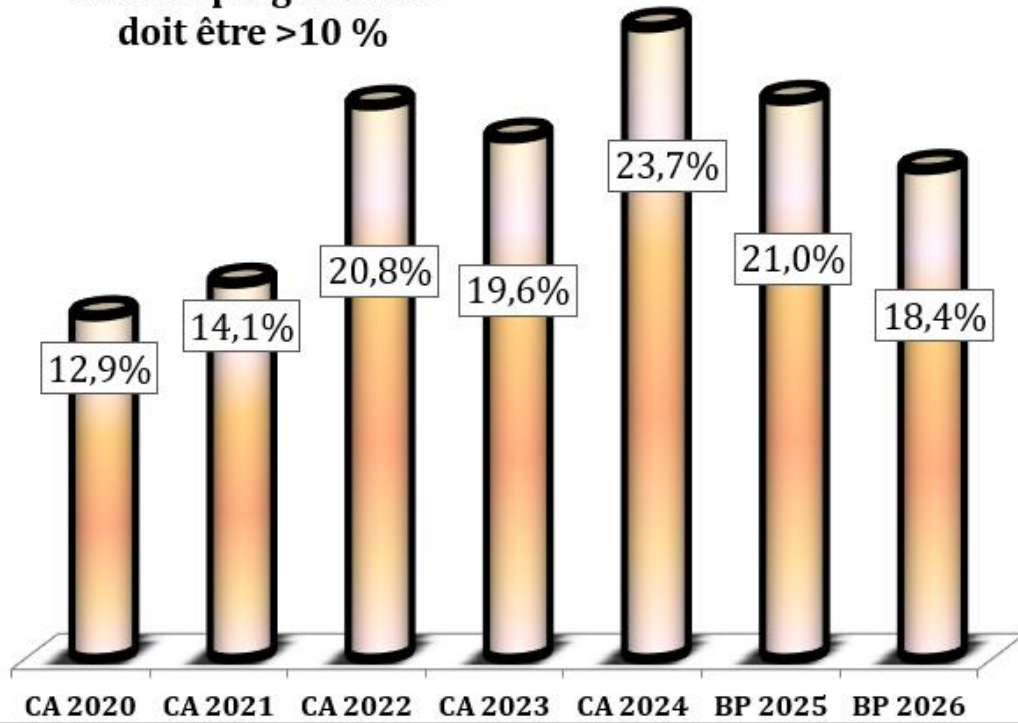
III. Les principaux indicateurs financiers

Tableau financier 2020-2026

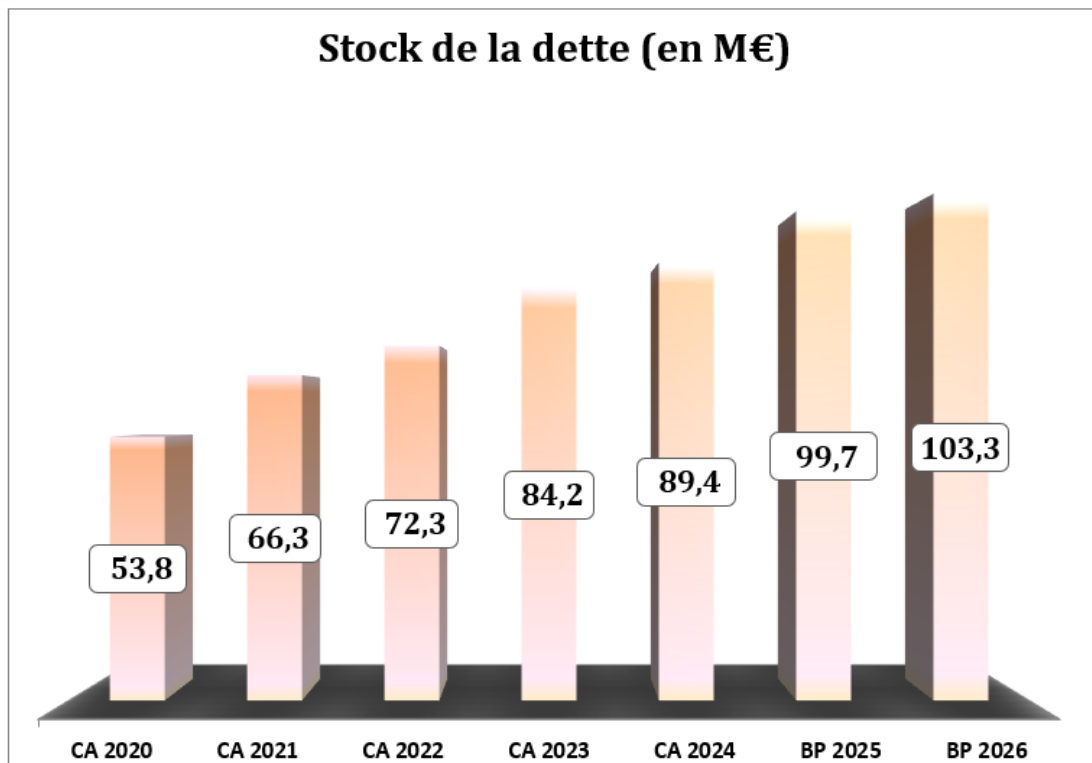
	2020	2021	2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025	BP 2026
EPARGNE BRUTE	8 853 559	9 790 067	16 330 743	17 348 989	21 543 845	19 911 568	16 492 255
EPARGNE NETTE	6 987 440	6 905 799	12 330 606	12 888 754	17 015 970	14 111 568	9 837 255
résultat consolidé de fin d'exercice	5 466 460	6 536 206	6 522 199	7 699 831	6 960 330	0	0
Variation du fonds de roulement	-3 413 807	1 069 746	-14 007	1 177 632	-739 501		
couverture des charges courantes de gestion (exprimées en jour)	33	40	38	39	37		
Recours à l'emprunt	18 000 000	15 440 000	10 000 000	16 300 000	10 001 295	15 906 517	10 153 724
Taux d'épargne brute (doit être >10 %)	12,9%	14,1%	20,8%	19,6%	23,7%	21,6%	18,4%
stock de la dette au 31/12/N	53 773 256	66 328 988	72 328 851	84 168 616	89 356 579	99 747 258	103 319 421
Capacité de désendettement	6,1	6,8	4,4	4,9	4,1	5,0	6,3

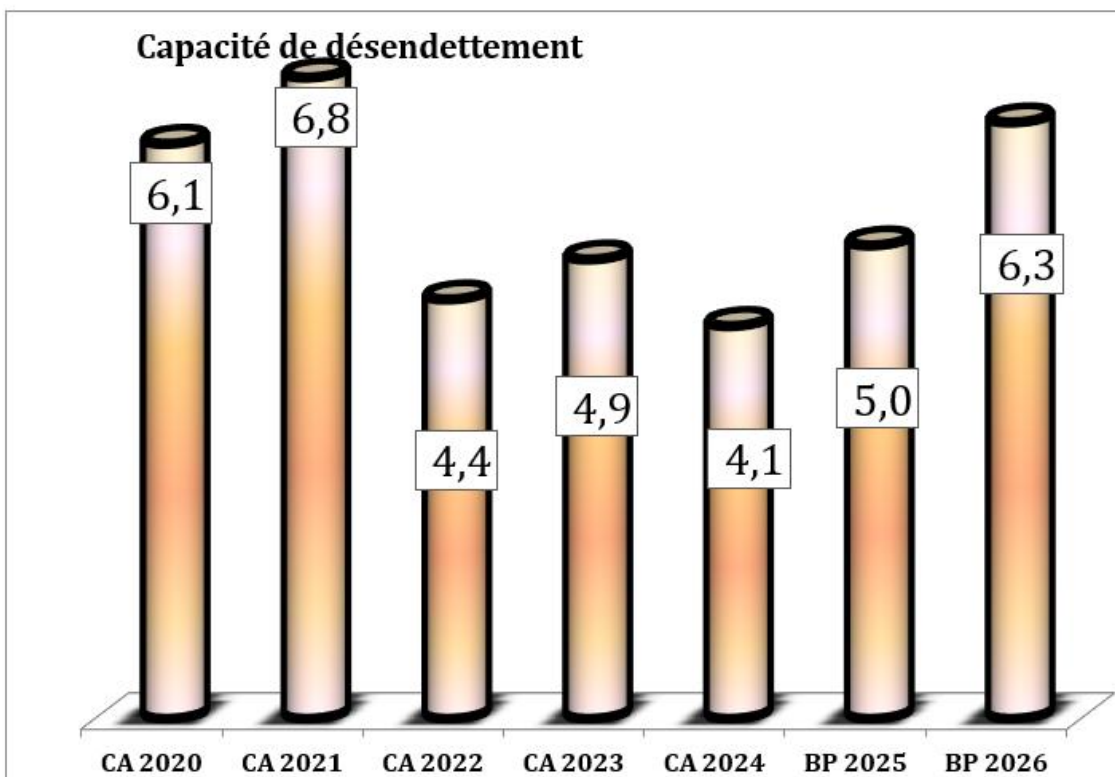


Taux d'épargne brute doit être >10 %



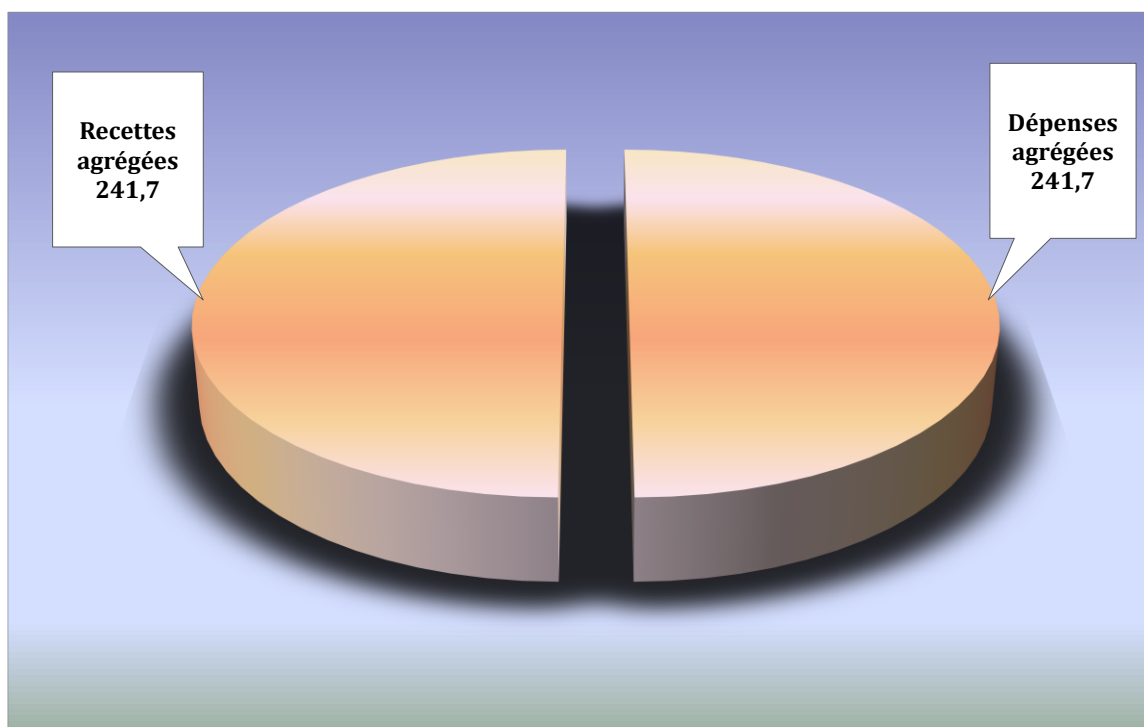
Stock de la dette (en M€)

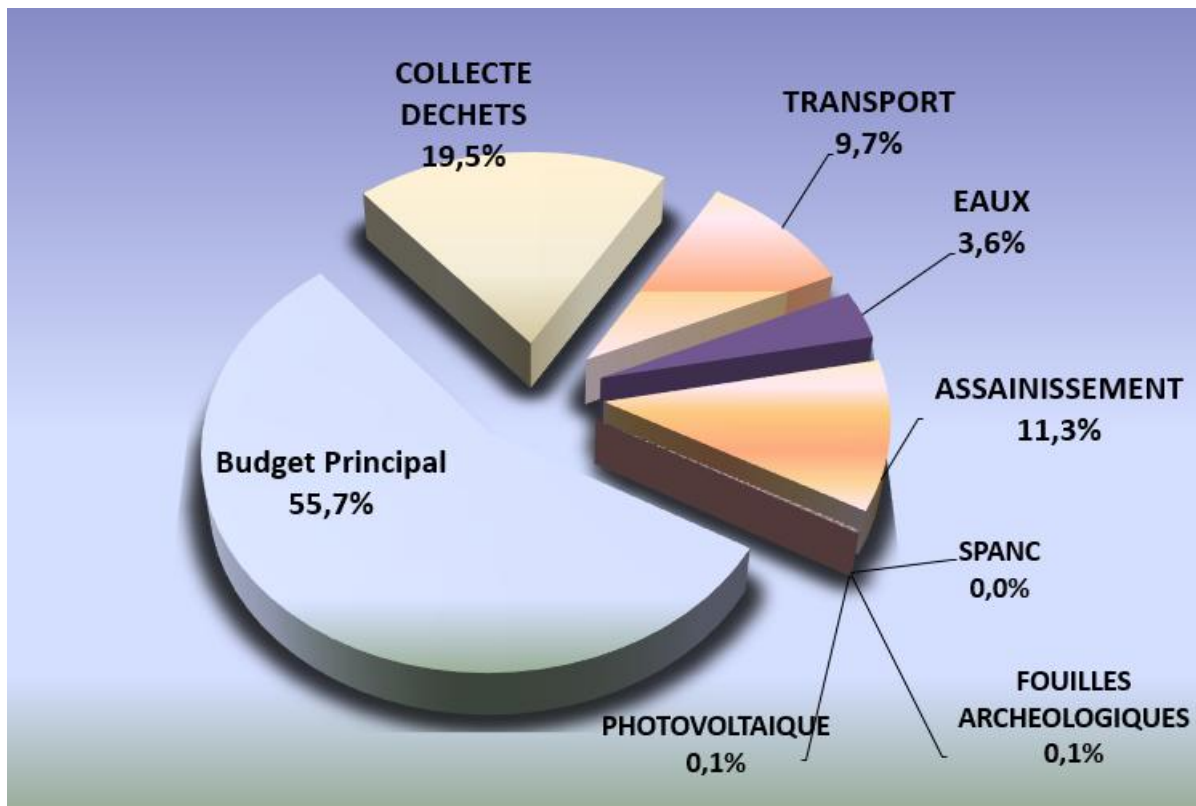




L'autofinancement net de l'EPCI (9,8 M€) permet à l'agglomération de limiter le recours à l'emprunt : fin 2026, la capacité de désendettement serait de 6.3 années et le stock de la dette de 103,3 M€.

SITUATION BUDGETAIRE AGREGEE 2026





Budgets SAM	Dépenses 2026	Recettes 2026	Part relative
Budget Principal	134 564 024	134 564 024	55,68%
COLLECTE DECHETS	47 067 695	47 067 695	19,48%
TRANSPORT	23 502 184	23 502 184	9,72%
EAUX	8 802 401	8 802 401	3,64%
ASSAINISSEMENT	27 258 120	27 258 120	11,28%
SPANC	68 754	68 754	0,03%
FOUILLES ARCHEOLOGIQUES	229 664	229 664	0,10%
PHOTOVOLTAIQUE	182 061	182 061	0,08%
TOTAL GENERAL	241 674 903	241 674 903	100,00%

Principaux indicateurs agrégés							
Période	2020	2021	2022	2023	2024	BP 2025	BP 2026
Epargne brute (En M€)	15 916 373	23 369 674	25 686 595	24 947 387 €	30 857 210 €	30 010 075 €	26 390 585
Epargne nette (En M€)	12 007 545	16 238 632	19 467 875	17 872 500 €	23 821 869 €	20 892 088 €	15 775 585
Dette (en M€)	78 974 975	93 060 244	99 977 828	111 972 293 €	122 469 455 €	148 327 851 €	164 628 199
Capacité de désendettement (en années)	5,0	4,0	3,9	4,5	4,0	4,9	6,2

A noter que le volume d'investissement global porté par l'agglomération, tous budgets confondus, est évalué à 67.6 M€ (soit 514€ /habitant)

Dans le cadre d'une approche budgétaire consolidée, SAM présenterait, au 31 décembre 2026, une situation financière positive avec une capacité de désendettement de 6,2 années, un autofinancement net évalué à 15,8 M€. Le stock de dette serait, pour sa part, de 165 M€.

DEPENSES D'EQUIPEMENT 2026 - BUDGET PRINCIPAL + BUDGETS ANNEXES

BUDGET PRINCIPAL	BP 2026		
MOBILIER ET MATERIEL SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE			
EQUIPEMENTS INFORMATIQUES	930 670		
MOBILIERS ET MATERIELS DES SERVICES	203 380		
MATERIELS SPECIFIQUES MEDIATHEQUES	0		
MATERIELS SPECIFIQUES PATRIMOINE	8 500		
MATERIELS SPECIFIQUES CONSERVATOIRES	87 331		
MOBILIER ET MATERIELS CENTRES SPORTIFS	30 000		
MOBILIER ET MATERIEL SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE	1 259 881		
SUBVENTIONS EQUIP VERSEES AUX COMMUNES			
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX COMMUNES 2021/2026	2 000 000		
AIDES COVID THERMALISME	600 000		
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT PROJET SUPRA COMMUNAUX	204 000		
SUBVENTIONS EQUIP VERSEES AUX COMMUNES	2 804 000		
CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX BATIMENTS CULTURELS			
TRAVAUX DIVERS SUR BATIMENTS CULTURELS	322 159		
CONSTRUCTION MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE BALARUC BAINS	524 000		
CENTRE CULTUREL COMMUNAUTAIRE DE MEZE	400 000		
BALADE ARTISTIQUE MEDITERRANEE	544 000		
CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX BATIMENTS CULTURELS	1 790 159		
PATRIMOINE ET ARCHEOLOGIE PREVENTIVE			
ETUDES DIVERSES PATRIMOINE ET ARCHEOLOGIE	42 500		
TRAVAUX DIVERS PATRIMOINE	75 000		
PATRIMOINE ET ARCHEOLOGIE PREVENTIVE	117 500		
CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX BATIMENTS SPORTIFS			
TYX ENTRETIEN EQUIPEMENTS SPORTIFS	300 000		
CONSTRUCTION CENTRE AQUATIQUE GARDIOLE	0		
NOUVEAU CENTRE AQUATIQUE DE FRONTIGNAN	500 000		
CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX BATIMENTS SPORTIFS	800 000		
SUBVENTIONS HABITAT			
SUBVENTIONS PARC PRIVE	2 000 000		
SUBVENTIONS PARC PUBLIC	2 500 000		
SUBVENTIONS HABITAT	4 500 000		
EAUX PLUVIALES			
REALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR SAM	1 350 000		
RENOUVELLEMENT DES RESEAUX DES COMMUNES	1 300 000		
EAUX PLUVIALES	2 650 000		
GEMAPI			
BASSINS DE RETENTION	1 585 000		
TRAVAUX DANS LES ZONES HUMIDES	656 660		
TRAVAUX AMENAGEMENT DES COURS D'EAU	406 321		
LITTORAL	218 000		
MESURES COMPENSATOIRES	51 000		
GEMAPI	2 916 981		
MOBILITE DURABLE			
REALISATION DU SCHEMA CYCLABLE (VELO + PISTE)	1 700 000		
MOBILITE DURABLE	1 700 000		
PARTICIPATION AUX PROJETS ETAT REGION DEPARTEMENT			
LGV	277 000		
CANAL DU RHONE	54 600		
SOUTIEN PROJETS TRANSVERSES	22 000		
PARTICIPATION TYX REALISEES REGION DEPARTEMENT	353 600		
MOBILITE ET VOIRIE INTERCOMMUNALE			
TCSP phase 1	2 429 158		
TCSP phase 2	1 119 000		
POLE D'ECHANGE MULTIMODAL	1 716 672		
PARKING MEDIATHEQUE FRONTIGNAN	200 000		
PEM VIC MIREVAL	60 000		
PEM FRONTIGNAN	91 000		
VOIRIE ZAE	530 000		
AMENAGEMENT ET VOIRIE INTERCOMMUNALE	6 145 830		
TRAVAUX ETUDES ET AMENAGEMENT DIVERS			
TRAVAUX DIVERS SUR TERRAIN	100 000		
ENTRETIEN ET AMENAGEMENT BATIMENTS	260 000		
SCHEMA DIRECTEUR NUMERIQUE	100 000		
ENTRETIEN VOIRIE INTERCOMMUNALE DONT CONCHYLICOLE	830 000		
RENOVATION AIRE ACCUEIL GENS DU VOYAGE	100 000		
TRAVAUX ETUDES ET AMENAGEMENT DIVERS	1 330 000		
AMENAGEMENT DE L' ESPACE			
ACQUISITIONS FONCIERES	3 200 000		
ETUDES PREOPERATIONNELLES D'AMENAGEMENT	540 000		
VOIE NORD			
PROJET PARTENARIAL AMENAGEMENT RECOMPO SPATIALE	500 000		
ZAC ENTREE EST SECTEUR NORD PARTICIPATION	1 450 000		
ACTIONS PROSPECTIVES ET AMENAGEMENT DE L' ESPACE	5 630 000		
TRAVAUX ESPACES NATURELS			
PLANS GESTION ET TRAVAUX MASSIFS	657 160		
TRAVAUX ESPACES NATURELS	657 160		
AIDES AUX ENTREPRISES			
LALFERPA EX AQUADOMITIA	40 000		
AIDES DIRECTES AUX ENTREPRISES	180 000		
AIDES DIRECTES AUX ENTREPRISES DE CENTRE VILLE	110 000		
AIDES AUX ENTREPRISES	330 000		
EQUIPEMENT ECO ET ENSEIGNE SUP			
ZACOM BALARUC	330 000		
PEPINIERES ET HOTEL D'ENTREPRISES	1 230		
PROGRAMME REQUALIFICATION ZAE	1 750 000		
CENTRE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	400 000		
RENOVATION ECOSITE DE MEZE	100 000		
PEPINIERE ET HOTEL D'ENTREPRISES	2 641 230		
TOTAL GENERAL BUDGET PRINCIPAL	35 746 341 I		
BUDGETS ANNEXES			
REUTILISATION DES EAUX USEES	1 955 000		
STATIONS D EPURATION EAUX USEES	1 232 500		
ETUDES ET TRAVAUX EXTENSION RESEAUX ASSAINISSEMENT	370 000		
ETUDES ET TRAVAUX RENOUVELLEMENT ET REHABILITATION RESEAL	3 266 000		
CONTRAT DE GESTION INTEGREE	6 345 000		
BUDGET ASSAINISSEMENT	19 768 500 I		
INFRASTRUCTURE ET AMENAGEMENT RELATIFS A LA MOBILITE	600 000		
ACQUISITION DE MATERIEL ROULANT (BUS)	2 140 000		
BUDGET TRANSPORTS	2 740 000 I		
TRAVAUX RESEAU EAU POTABLE	2 562 122		
GENIE CIVIL ELECTROMECHANIQUE EQUIPEMENTS	168 000		
BUDGET EAU POTABLE	2 730 122 I		
MATERIEL MOBILIERS DIVERS ET CONTENEURS A DECHETS	3 001 000		
INSTALLATIONS DE TRAITEMENT ET DECHETTERIES	3 479 957		
BUDGET COLLECTE DES DECHETS	6 480 957 I		
BUDGET PHOTOVOLTAIQUE	167 509 I		
BUDGET FOUILLES ARCHEOLOGIQUES	21 000 I		
TOTAL GENERAL BUDGETS PRINCIPAL + ANNEXE	67 654 429 I		

LE BUDGET SOUS LE PRISME DU CLIMAT

✓ Objectifs et méthodologie

La candidature Sète agglomération méditerranéenne a été retenue pour rejoindre un accompagnement au titre d'une démarche budget climat. Cette démarche a été initiée par l'ADEME. Un réseau régional a été créé afin de partager les expériences et d'échanger les bonnes pratiques.

A ce titre, Sète agglomération méditerranéenne propose une lecture sous le prisme du climat de ses dépenses d'équipement de son budget principal 2026.

Le budget climat est un outil qui permet d'évaluer l'impact des dépenses d'une collectivité sur le climat. Il vise à orienter les décisions budgétaires vers des actions favorisant la transition écologique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Les objectifs

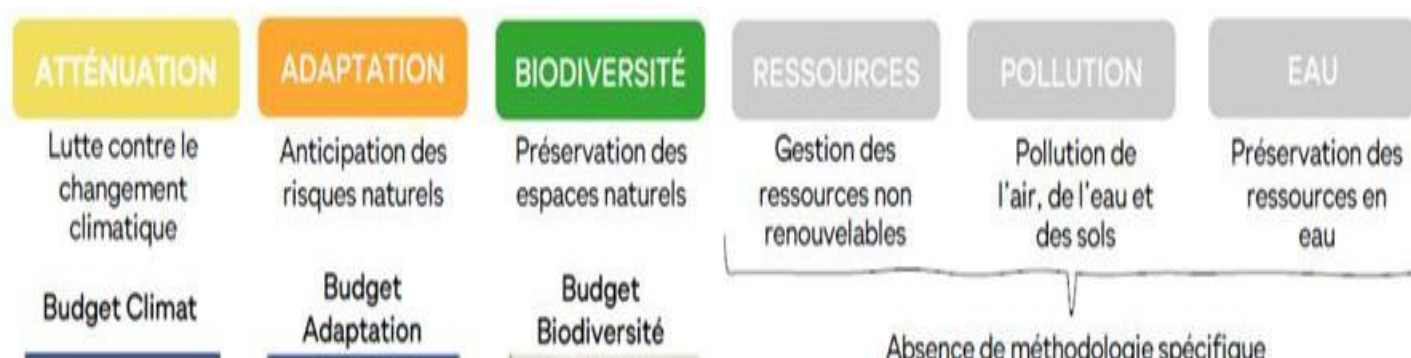


Les points de vigilance



Il existe plusieurs méthodes d'évaluation pour mettre en place un « budget « vert » ».

Sète Agglomération Méditerranéenne opte pour la méthode dite de « **l'atténuation** » qui s'axe sur la lutte contre le changement climatique et l'émission des gaz à effet de serre.



Pour cela, la méthodologie I4CE a été développée et permet de classer tout le spectre des dépenses au travers de 13 rubriques principales ainsi que 6 rubriques transverses.

Traitement par critères de classement : 13 rubriques

1	Le bâtiment	1	Les dépenses de personnel
2	Les transports et infrastructures de transport (hors voirie)	2	Les frais de déplacement professionnel
3	Les achats et l'entretien des véhicules	3	Le paiement des taxes climatiques
4	La voirie	4	Le versement de subventions
5	L'alimentation	5	La commande publique et les achats durable
6	L'agriculture	6	La compensation carbone
7	Action économique		
8	Formation professionnelle		
9	Les déchets		
10	Les achats d'énergie, infrastructures et réseaux énergétiques		
11	NTIC		
12	Les espaces verts		
13	Les dépenses d'entretien et de maintenance des bâtiments et infrastructures		

Les différentes classifications « climat » sont les suivantes :

Une évaluation climat du budget vise à **qualifier les impacts sur le climat de chacune des dépenses** incluses dans le budget d'une collectivité. La méthode, développée par **I4CE**, consiste à réaliser une analyse ligne à ligne du budget, se basant sur une liste – ou taxonomie – d'actions considérées selon les catégories suivantes :

TRÈS FAVORABLES

Dépenses ayant un impact très positif sur le climat aujourd'hui et demain : compatibles avec une France neutre en carbone.

FAVORABLES SOUS CONDITIONS

Dépenses permettant une réduction des émissions mais insuffisantes pour la neutralité carbone ou présentant un risque de verrou technologique à long terme.

NEUTRES

Dépenses sans impact significatif sur la trajectoire de neutralité carbone.

DÉFAVORABLES

Dépenses incompatibles avec la neutralité carbone, qui induit des émissions de GES significatives.

À APPROFONDIR

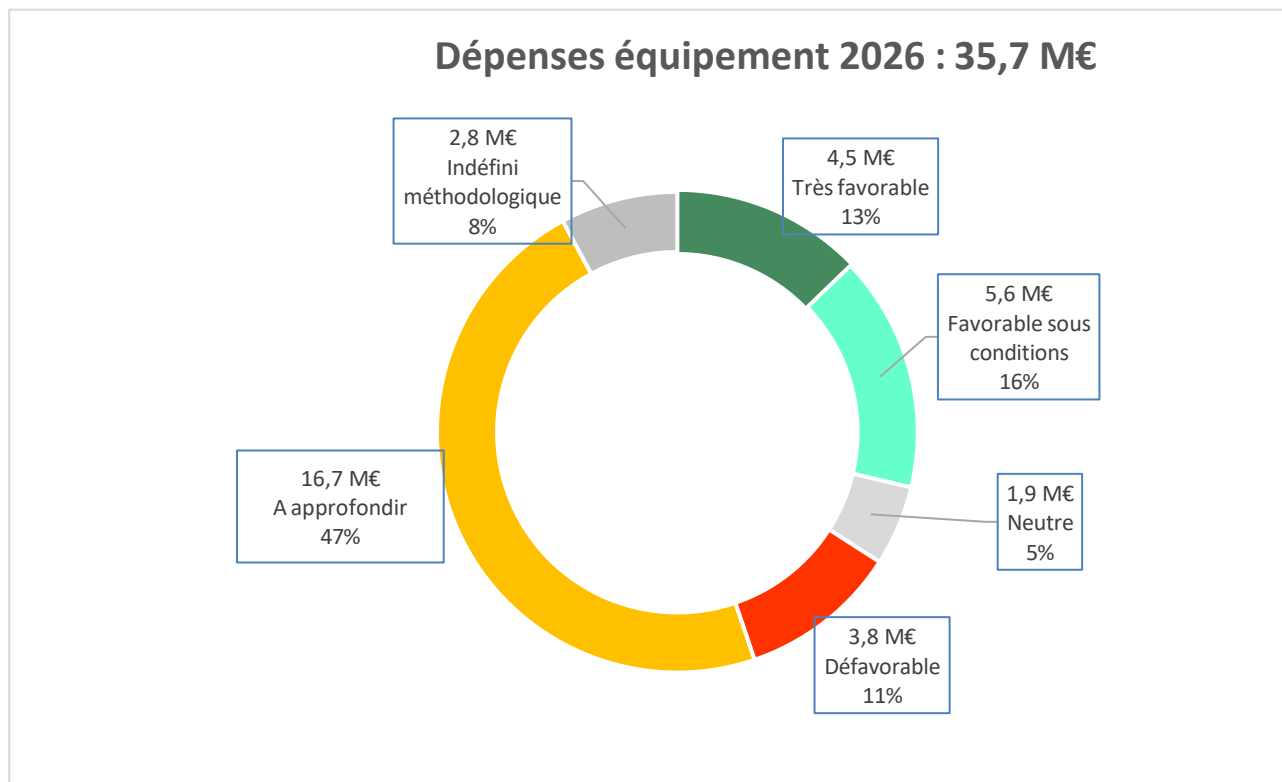
Dépenses ayant a priori un impact sur le climat mais non classable en l'état par manque d'informations ou de données. L'analyse se précisera au fil des années.

INDÉFINI MÉTHODOLOGIQUE

Dépenses ayant a priori un impact sur le climat, mais non classable en l'état actuel des connaissances et du fait de la persistance de controverses scientifiques, ou nécessitant un développement méthodologique spécifique.

Le périmètre étudié est circonscrit aux dépenses d'équipement 2026 qui sont estimées à un montant de 35,7 M€ au budget principal.

Ces dépenses d'équipement 2026 ont été « colorées » sous le prisme du climat :



✓ **Détail des dépenses significatives**

TRÈS FAVORABLES

- Les pistes cyclables Gigean / Montbazin, Villeveyrac / Loupian et mas de Klé (1.5 M€)
- Les aides à la mobilité douce (200 K€)
- TCSP partie mobilité douce, espaces verts et voie de bus décarboné (1,5 M€)
- Travaux espaces naturels (0.6 M€) et zones humides (0.6 M€)

FAVORABLES SOUS CONDITIONS

- Pôles d'échanges multimodaux (1,9 M€)
- Médiathèque Balaruc les Bains (0,5 M€)
- Subventions parc privé pour travaux économie d'énergie (2 M€)
- Travaux sur bâtiment améliorant la performance énergétique (380 K€)

NEUTRES

- Travaux sur bâtiment hors performance énergétique (300 K€)
- Aides aux entreprises (330 K€)
- Entretien voiries (830 K)

DÉFAVORABLES

- Voies dédiées aux véhicules énergie fossile (2,3 M€)
- Acquisition de matériel informatique (930 K€)

À APPROFONDIR

- Fonds de concours aux communes, le règlement actuel n'impose pas des critères environnementaux (2,8 M€)
- Subventions parc public (2,5 M€)
- GEMAPI (2,2 M€)
- Acquisitions foncières (3.2 M€)
- Participation ZAC Est secteur Nord et requalification ZAE (1,7 M€)

INDÉFINI MÉTHODOLOGIQUE

- Balade artistique méditerranée (0,5 M€)